

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIEME COMMISSION  
53e séance  
tenue le  
mercredi 20 décembre 1989  
à 11 h 30  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 53e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite) :

f) ENVIRONNEMENT (suite)

EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA DEUXIEME COMMISSION  
POUR 1990-1991

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.53  
22 décembre 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

89-57708 7956Q (F)

/...

7P.

La séance est ouverte à midi.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

f) ENVIRONNEMENT (suite) (A/44/332, A/44/339 et Add.1 à 11, A/44/349, A/44/479, A/44/480, E/1989/103, E/1989/119 et Add.1 à 111, E/1989/102, A/C.2/44/L.2)

1. Le PRESIDENT propose à la Commission de prendre note des documents A/44/332, E/1989/103, A/44/339 et Add.1 à 11, E/1989/119 et Add.1 à 11, A/44/349, E/1989/102, A/44/479, A/44/480 et A/C.2/44/L.2.

2. Il en est ainsi décidé.

EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA DEUXIEME COMMISSION  
POUR 1990-1991 (A/C.2/44/L.82)

3. M. STOBY (Secrétaire de la Commission) donne lecture des modifications au projet de programme de travail 1990-1991 qui découlent des décisions prises par la Commission depuis la publication du document A/C.2/44/L.82.

4. M. LICHTINGER (Mexique), se référant au point 2 a) du projet de programme de travail biennal, considère qu'il serait préférable de supprimer la mention des "préparatifs" puisque la nouvelle stratégie internationale du développement doit être adoptée dès l'an prochain.

5. Le PRESIDENT propose à la Commission de simplifier l'intitulé du point 2 a) du programme de travail, qui deviendrait "Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000)".

6. Il en est ainsi décidé.

7. M. BENMOUSSA (Maroc), rappelant qu'il y a des délais à respecter pour présenter les rapports dans lesquels sont soumis les projets de résolution, voudrait obtenir l'assurance que l'Assemblée générale sera bien saisie le surlendemain comme prévu de toutes les résolutions se rapportant au point 12 de l'ordre du jour, dont certaines prévoient des mesures à prendre dès le début de 1990.

8. Le projet de programme de travail biennal pour 1990 et 1991 figurant dans le document A/C.2/44/L.82 tel qu'il a été modifié oralement est adopté.

Organisation générale des travaux

9. M. DJOHLAF (Algérie) se plaint que les séances officieuses se chevauchent souvent et soient organisées parallèlement à des séances officielles. Cette situation pénalise les petites délégations, qui ne peuvent pas envoyer des représentants à toutes ces négociations fort importantes. La délégation algérienne se réserve de présenter un document à ce sujet lors de la quarante-cinquième session.

10. M. ELGHOAYEL (Tunisie) s'associe à ce que vient de dire le représentant de l'Algérie et souhaiterait que le rapport de la Deuxième Commission fasse état de ces inconvénients. Par ailleurs, il constate que le caractère biennal du programme de travail, qui correspond notamment à l'organisation du budget-programme, se dégrade de façon générale. Il serait bon, à la quarante-cinquième session, d'envisager soit de revenir plus strictement à ce principe, soit de le supprimer.
11. M. OTOBO (Nigéria) et M. GATHUNGA (Nigéria) disent qu'ils souscrivent pleinement à la proposition algérienne; les représentants du Nigéria appuient aussi les observations faites par la délégation tunisienne.
12. M. AL-FAIHANI (Bahreïn) demande au secrétariat pourquoi le projet de résolution sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé A/C.2/44/L.24/Rev.2 ne figure pas dans le cadre du programme de travail de la Commission pour 1990.
13. M. BENMOUSSA (Maroc) précise que, même pour les délégations plus nombreuses comme la sienne à la session en cours, il est très difficile de suivre toutes les réunions officielles et officieuses. Cette capacité insuffisante nuit à la qualité des travaux et des décisions adoptées. L'intervenant souhaiterait que la proposition de l'Algérie soit présentée sous une forme écrite et demande à la délégation tunisienne de faire des propositions à ce sujet.
14. M. PILBEAM (Australie) dit qu'il comprend certes les observations des petites délégations concernant le programme des réunions de la Commission mais fait observer que chaque année, celle-ci perd beaucoup de temps dans les premières semaines de la session. On améliorerait l'efficacité des travaux en déplaçant au début des sessions les débats prévus pour la fin; cela laisserait plus de temps pour les consultations officieuses ultérieures.
15. M. DJOHLAF (Algérie) propose d'appeler l'attention du bureau de la Commission, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les préoccupations des membres concernant l'organisation des travaux, telles qu'elles sont reflétées dans le compte rendu analytique de la séance en cours.
16. M. FARRUGIA (Malte), faisant observer que sa délégation est sans doute l'une des plus petites, dit qu'il partage les vues des orateurs précédents concernant le calendrier des réunions mais souligne que la Commission devra faire preuve d'une très grande prudence quant à la solution à adopter. En ce qui concerne la biennalisation, il estime qu'il faut se conformer aux directives établies et ne pas modifier cette procédure.
17. M. PAPADATOS (Grèce) souscrit à la proposition algérienne mais souligne qu'il ne suffit pas, pour régler le problème, de limiter le nombre des réunions et consultations. Le volume de travail résultant d'un ordre du jour particulièrement chargé est en grande partie responsable de la situation. Il serait souhaitable que, l'année suivante, le bureau de la Commission procède à un examen d'ensemble de ce problème et propose des recommandations en vue de son règlement.

18. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), auquel se joint M. GOPINATHAN (Inde) dit qu'il souscrit à la proposition algérienne tendant à demander au bureau d'examiner la question à la quarante-cinquième session. Se référant à l'intervention de la délégation maltaise, il souligne que c'est la première fois qu'il y a un chevauchement aussi systématique des réunions et des consultations. Il s'agit d'une question d'organisation rationnelle du travail. La proposition de l'Algérie concernant les chevauchements des réunions s'applique également à la biennalisation. Il serait souhaitable que le bureau examine aussi cette question à la session suivante.

19. M. STOBY (Secrétaire de la Commission), répondant à la question posée par le représentant de Bahreïn, dit que le rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé doit être soumis à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session - c'est-à-dire en 1991 - par l'intermédiaire du Conseil économique et social. En ce qui concerne le calendrier des travaux, il n'a pas souvenir que la Commission ait jamais organisé trois réunions en même temps; il n'y en a jamais eu plus de deux. La Commission s'efforcera, dans toute la mesure du possible, d'éviter les chevauchements entre les séances et les consultations. Comme l'a dit le représentant de la Grèce, le problème est plus vaste; il résulte principalement de l'accroissement du volume de travail du fait d'un programme de travail extrêmement chargé.

20. Le PRESIDENT rappelle, en ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission et le calendrier des réunions, que celle-ci travaille en principe sur la base du consensus.

21. M. PAYTON (Nouvelle-Zélande), tout en sachant gré au représentant de l'Algérie d'avoir appelé l'attention sur les déficiences dont souffre l'organisation des travaux, dit qu'il faut que les délégations fassent preuve de plus de rigueur et de discipline et présentent leurs textes le plus tôt possible. Ce sont elles seules qui peuvent donner effet à la proposition algérienne.

22. M. STOBY (Secrétaire de la Commission) dit que la présentation des rapports de la Commission à l'Assemblée générale soulève un problème technique relativement grave. Normalement, la Commission termine ses travaux avant la Cinquième Commission et les services chargés de la documentation peuvent achever le traitement de ses rapports avant ceux de la Cinquième Commission. Mais, à la session en cours, du fait que la Commission achève ses travaux extrêmement tard, les services compétents ne sont pas en mesure de faire parvenir dans leur intégralité les rapports de la Commission à la plénière, avant la fin de l'Assemblée. Le secrétariat propose donc de soumettre le maximum de rapports complets mais, lorsque cela s'avérera impossible, de ne présenter à l'Assemblée, exceptionnellement, que le texte des projets de résolution et de décision recommandés par la Commission, en indiquant que le rapport intégral pertinent sera publié ultérieurement.

23. M. PAPADATOS (Grèce) s'étonne que le secrétariat propose une procédure aussi inhabituelle. Il n'est jamais arrivé que l'Assemblée générale examine des résolutions sans les rapports correspondants. Quelles sont donc les circonstances particulières qui rendent impossible la présentation des rapports en temps voulu et qui présentera les résolutions et décisions à l'Assemblée, est-ce le Rapporteur?
24. M. STOBY (Secrétaire de la Commission) reconnaît que la situation est inhabituelle. Il souligne qu'à la session en cours, si les rapports sont établis et présentés de la même manière que les années précédentes, ils sont beaucoup plus étoffés, certains comptant quelque 200 pages. La procédure proposée ne s'appliquerait pas à tous les rapports; la plupart seront disponibles en temps opportun mais ceux concernant les points 82 f) et 86 ne seront pas prêts à temps, cela est certain. D'autres rapports ne feront peut-être l'objet que d'une présentation partielle, notamment ceux concernant les points 12 ii), 82 b) iii), 82 xii) et 84. C'est le Rapporteur qui présentera tous les rapports, même ceux établis sous une forme partielle, conformément à la pratique établie. Si cette procédure ne rencontre l'agrément des délégations, il faudra alors organiser une reprise de la session de l'Assemblée pour lui permettre d'examiner les rapports de la Commission dont elle n'a pas été saisie avant la fin de la session.
25. M. AL-FAIHANI (Bahreïn) demande que les projets de résolution et décision soient examinés en fonction de leur date d'adoption et qu'il n'y ait pas de sélection.
26. M. LICHTINGER (Mexique) dit qu'il accepte la procédure proposée par le Secrétaire, comprenant que la charge de travail de la Commission est l'une des causes du problème. Il espère que, pour les projets de résolution qui ont été adoptés longtemps auparavant, les rapports seront prêts et pourront être soumis sous leur forme complète.
27. Mme BEZEREDI (Canada) dit qu'elle peut accepter l'arrangement proposé compte tenu des circonstances inhabituelles de la session en cours, étant entendu que le texte exact des résolutions sur lesquelles l'Assemblée devra se prononcer sera disponible.
28. M. GOPINATHAN (Inde) appuie la proposition du Secrétaire tendant à soumettre à la plénière des rapports partiels.
29. M. LEMERLE (France) confirme que les 12 Etats membres de la CEE sont prêts à souscrire, à titre exceptionnel, à l'expédient nécessaire proposé par le Secrétaire.
30. M. DOLJINTSEREN (Mongolie) soutient la proposition du Secrétaire en tant que mesure exceptionnelle et demande quels sont les projets de résolution qui ne figureront pas dans les rapports soumis à la plénière.
31. Le PRESIDENT dit que seuls certains rapports ne seront pas prêts sous leur forme intégrale.
32. M. DOLJINTSEREN (Mongolie) demande quels sont ces rapports.

33. M. STOBY (Secrétaire de la Commission) dit qu'à ce stade il ne peut répondre avec certitude pour certains documents mais garantit que tous les projets de résolution et de décision seront soumis à l'Assemblée avant la fin de la session, que ce soit dans le cadre d'un rapport intégral ou d'un rapport partiel. En ce qui concerne la chronologie, les rapports seront présentés suivant la date de leur adoption.

34. M. PILBEAM (Australie), auquel s'associe le représentant de la Turquie, dit qu'il soutient la procédure proposée par le Secrétaire.

35. M. FARRUGIA (Malte) dit qu'il ne s'opposera pas à la décision que prendra la Commission mais déplore le système proposé. Il est parfaitement conscient de l'important volume de travail de la Commission mais estime que cela n'explique pas totalement son retard. Il croit comprendre qu'il y aura d'une part des rapports et d'autre part des projets de résolution et décision. Normalement, on procède par point de l'ordre du jour, dans l'ordre. La procédure proposée risque de créer la confusion. On pourrait peut-être trouver un moyen de disposer des rapports.

36. M. STOBY (Secrétaire de la Commission), répondant à l'intervenant précédent, dit que chaque point de l'ordre du jour fera l'objet d'un rapport intégral ou d'une feuille de couverture.

37. Le PRESIDENT propose aux membres d'adopter la procédure suggérée par le Secrétaire, compte tenu des observations faites par les délégations.

38. Il en est ainsi décidé.

#### ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

39. Le PRESIDENT dit que pendant plus de deux mois et demi, la Commission a travaillé avec une intensité et un sérieux remarquables, consciente de l'importance et de la complexité de sa tâche. Cette tâche s'est avérée particulièrement ardue en raison notamment des mutations structurelles profondes que subit le monde actuel et des nouveaux défis que doit relever la communauté internationale. Néanmoins, les différences d'approche s'estompent, les relations internationales s'unipolarisent et l'interdépendance se renforce.

40. Mais une telle évolution ne peut s'accommoder des différences considérables entre le sous-développement des uns et la surabondance des autres, face à l'impérieuse nécessité d'assurer le développement de tous les pays, tout en restaurant l'intégrité naturelle de la planète. Tel est le message que la Commission se propose de transmettre - un message de dialogue, de coopération et d'espoir - rétablissant le multilatéralisme et réaffirmant le rôle irremplaçable joué par l'ONU dans les relations économiques internationales.

41. Il y a lieu de se féliciter des résultats des travaux de la Commission à la session en cours. On mentionnera en particulier la remarquable décision que constitue la résolution relative à la convocation de la Conférence sur l'environnement et le développement prévue en 1992, qui examinera tous les aspects de l'activité humaine dans leurs rapports les plus étroits.

(Le Président)

42. Le projet de décision relatif à la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à la coopération économique internationale constitue également une mesure importante car tous les Etats Membres y ont souscrit, démontrant qu'il existe une approche commune quant à la façon d'affronter les transformations du monde actuel et les très graves difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement. De nombreux autres projets de résolution très importants ont été adoptés, notamment ceux concernant la Stratégie internationale du développement et la dette extérieure des pays en développement. Le projet de résolution le plus long sans doute jamais adopté par la Commission est celui relatif aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui devrait notamment contribuer au renforcement des activités de coopération techniques et accorde aux pays en développement une plus grande part de responsabilité dans l'exécution des projets.

43. Un contrat de paix et de progrès sera élaboré au cours des années à venir, à l'occasion de la session extraordinaire, de la Stratégie internationale et de la Conférence de 1992.

44. Après avoir remercié le bureau, les membres de la Commission et les services du secrétariat de leur coopération, le PRESIDENT déclare que la Commission a achevé ses travaux pour la quarante-quatrième session.

La séance est levée à 13 h 45.